

GUIDE DU BABY-SITTING

Ce qu'il faut savoir pour employer
un·e baby-sitter



DÉFINITION

→ "Baby-sitter" : la personne surveille et assure une présence occasionnelle de courte durée auprès d'un ou plusieurs enfants de plus de 3 ans

→ "Assistant parental A", (ex-garde d'enfant) : la personne s'occupe d'un ou plusieurs enfants de plus ou de moins 3 ans, nettoie et range les espaces de vie de l'enfant, surveille la réalisation de ses devoirs.

Sources : France Emploi Domicile, juillet 2026

DÉCLARATION

Déclarer un.e baby-sitter, c'est avant tout être en règle avec la loi qui interdit le travail dissimulé. Cette déclaration permet au·à la baby-sitter de disposer de la même couverture sociale que tout salarié (accident du travail, accident du trajet, etc).

En tant que parents, la déclaration permet de bénéficier d'un **crédit d'impôt égal à 50% du montant des dépenses engagées** dans l'année (dans la limite d'un plafond annuel).

Sources : www.cesu.urssaf.fr // www.pajemploi.urssaf.fr

CONTRAT DE TRAVAIL

Pour quelques heures de baby-sitting occasionnel, le contrat de travail n'est pas obligatoire. En revanche, il est nécessaire si le·la baby-sitter travaille de façon régulière (plus de 8h/semaine, ou plus de 4 semaines consécutives dans l'année). Le contrat de travail doit préciser la nature des tâches (repas, bain, devoirs etc.), la rémunération, le lieu, les conditions de travail, etc.

Ex: si vous faites garder le même enfant tous les vendredis soir pendant 2 heures toute l'année, il faut avoir un contrat de travail.

ÂGE LÉGAL POUR TRAVAILLER :

16 ANS

Une autorisation du représentant légal est nécessaire pour pouvoir travailler.

HORAIRES

Il n'existe pas, dans le cadre du baby-sitting, d'heures majorées pour travail de nuit. Quels que soient les horaires de début et de fin de l'intervention, il n'y aura pas de changement de coût horaire.

En revanche, les mineurs ne peuvent pas travailler de 22h à 6h du matin, ni le dimanche et ni les jours fériés.

Travail effectif ≠ présence responsable

Ce qui est à prendre en compte dans le calcul du salaire, c'est la qualification du temps de travail :

- **travail effectif** = lorsque l'enfant est réveillé. Le travail est rémunéré en heures pleines
- **présence responsable** = lorsque l'enfant est couché ou en temps calme le·la baby-sitter assure une présence responsable, rémunérée au $\frac{2}{3}$ d'une heure de travail effectif.

Ex: le·la baby-sitter s'occupe d'un enfant de 20h à 22h, moment où il va au lit. Les parents rentrent à 1h du matin. Voici le calcul à effectuer :

2 heures (travail effectif à taux plein de 20h à 22h)+ (3heures x 2/3 d'heure) ce qui équivaut à 2 heures = un total de 4 heures pour la soirée.

LES OBLIGATIONS D'EMPLOYEURS

Il n'existe pas d'obligation particulière en matière de fourniture de repas, seulement un accord à mettre en place entre les deux parties avant la mission : *le repas est-il prévu avec l'enfant ? Est-il déduit du salaire ou non ? Est-ce que l'employeur ramène le·la baby-sitter ?*

LA QUALIFICATION

Aucune qualification particulière n'est demandée aux baby-sitters, néanmoins certains éléments sont des atouts supplémentaires : permis de conduire, véhicule, BAFA, PSC1 (diplôme de secourisme), formation spécifique au baby-sitting, expériences de garde d'enfant, etc.

LA RESPONSABILITÉ

Avant d'exercer le baby-sitting, le·la salarié·e doit vérifier sa compagnie d'assurance, ou celle de ses parents, disposant d'une garantie civile qui le·la couvre en cas de dommage aux biens ou à l'enfant. Il est également possible d'assurer le·la babysitter via votre assurance en tant qu'employeur.

RÉMUNÉRATION

Les tarifs du baby-sitting au 1er juin 2026

Baby-sitting (enfant de + 3 ans, occasionnel, de courte durée)

Tarif horaire brut minimum : 12,61 € (9,85 € net)

+ 10% de congés payés* : 13,87€ brut (10,82€ net)

Assistant parental A (enfant de - 3 ans ou en situation de handicap)

Tarif horaire brut minimum (au 1er juin 2026): 12,89 € (10,08 € net)

+ 10% de congés payés : 14,18€ brut (11,07€ net)

**les 10% de congés payés sont à prendre en compte dans le cadre d'un engagement longue durée. Il n'existe pas de forfait journée.*

Sources : simulateur-emploisalarieduparticulieremployeur.fr // www.cesu.urssaf.fr // www.pajemploi.urssaf.fr // www.franceemploi.domicile.fr

Les modes de règlement

Il existe plusieurs modes de paiement pour rémunérer le·la babysitter :

- **en espèces** : il est important de faire l'appoint.
- **par chèque** : s'assurer que le·la babysitter a bien un compte à son nom.
- **par virement** : *idem que pour le chèque*
- **via la plateforme CESU** (Chèque Emploi Service Universel) qui permet à la fois de déclarer le baby-sitter, de garantir la protection sociale et de rémunérer directement le·la baby-sitter. L'employeur peut uniquement déclarer le·la salariée sur le CESU et choisir un autre mode de paiement ("CESU déclaratif"). *Attention, il ne dispense pas de la rédaction du contrat de travail s'il s'avère nécessaire (cf 2).*
- **Pajemploi +** : l'Urssaf verse directement la rémunération sur le compte bancaire de l'employé (cette plateforme est dédiée aux parents qui bénéficient d'une aide financière de la CAF ou de la MSA).

Sources : www.cesu.urssaf.fr // www.pajemploi.urssaf.fr

RESSOURCES SUR LE TERRITOIRE

Structure Info Jeunes Douarnenez Communauté Cap Sizun Pointe du Raz

Les Structures Info Jeunes en France aident les jeunes pour le baby-sitting et proposent des services de mise en relation avec les parents, des ateliers pratiques etc.

La SIJ organise des ateliers d'initiation à des jeunes du territoire pour découvrir les bases de la garde d'enfant (éveil, motricité, sommeil, alimentation, prévention des accidents domestiques), les droits et les devoirs en tant que baby-sitter et les premiers secours. La SIJ anime un service baby-sitting qui met en lien les parents avec ces baby-sitters initié·es.

Contacts

Info Jeunes Pays de Douarnenez - Maison Charles Tillon - 02 98 92 47 00

Antenne Info Jeunes Cap Sizun (Pont-Croix et Plouhinec) - 06 85 40 64 91

POUR ALLER PLUS LOIN...

Relais Petite Enfance

C'est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistant·es maternel·les, les parents et leurs enfants.

Contacts

Douarnenez Communauté :

- 67 rue Laënnec à Douarnenez - 02 98 58 96 35 rpe@douarnenez-communaute.fr
- 10 rue Abbé Conan à Poullan sur Mer - 0298742771 rpe.goyen@orange.fr

Cap Sizun Pointe du Raz :

- Rue Renoir à Audierne - 0298742771 gadras.ulamir@orange.fr

Liens utiles :

www.cesu.urssaf.fr

www.caf.fr

www.pajemploi.urssaf.fr

www.crij.bzh > Baby-sitting et service à la personne

CONTACTS DE LA STRUCTURE INFO JEUNES

Info Jeunes Pays de Douarnenez

Maison Charles Tillon, Douarnenez

02 98 92 47 00



infojeunes@douarnenez-communaute.fr



[@SIJDzCo](https://www.facebook.com/SIJDzCo)



[@sij.dzco.capsizun](https://www.instagram.com/sij.dzco.capsizun)

Antenne Info Jeunes Cap Sizun

Pont-Croix - Espace France Services

Plouhinec - Local Virgule, derrière la médiathèque

06 85 40 64 91



CONSEILS AUX PARENTS

- Demandez le permis de conduire du·de la baby-sitter en cas d'utilisation de la voiture.
- Laissez votre numéro de téléphone + numéro d'urgence, ainsi que le carnet de santé de l'enfant.
- N'hésitez pas à prévoir une fiche récapitulative avec les numéros de téléphone, les repas à donner, les horaires à respecter, les lieux où se rendre...
- Précisez les particularités de l'enfant (allergies, traitements médicaux, jeux préférés, conduite à tenir s'il ne veut pas manger...)
- Précisez ce que le jeune doit faire si quelqu'un se présente à la porte.
- Précisez où se trouve le disjoncteur électrique si jamais une panne survenait pendant la garde.
- Précisez l'heure de retour prévue et la conduite à tenir en cas de retard.

Numéros d'urgence
15 SAMU
17 POLICE
18 POMPIERS

CONTACTS STRUCTURE INFO JEUNES

Douarnenez Communauté
Maison Charles Tillon, Douarnenez
02 98 92 47 00

Cap Sizun Pointe du Raz
Pont-Croix - Espace France Services
Plouhinec - Local Virgule, derrière la médiathèque
06 85 40 64 91

✉ infojeunes@douarnenez-communaute.fr
f @SIJDzCo
📍 @sij.dzco.capsizun

infojeunes
Douarnenez Communauté
Cap Sizun - Pointe du Raz
EXPLORER LES POSSIBLES